

N° 196

février 2021

# main dans la main



*bulletin trimestriel de l'association valaisanne de parents de  
personnes handicapées mentales  
(insieme-vs.ch)*





## Cours de sauveteur pour le permis de conduire

- \* Effectue ton cours de sauveteur auprès d'une section de Samaritains.
- \* Présente ton attestation de cours à une des agences de la Banque Raiffeisen Martigny et Région (Vernayaz, Martigny, Fully, Leytron, Saillon, Riddes et Saxon).
- \* Nous verserons le montant de CHF 60.- sur ton compte. Si tu n'as pas de compte chez nous, tu peux en ouvrir un pour profiter de l'offre.

Tu bénéficieras ainsi d'un rabais pouvant aller jusqu'à 50%.

Action valable jusqu'au 31.12.2021  
auprès de la Banque Raiffeisen Martigny et Région.

**Imprimé**  
à 1400 exemplaires

**composition et**  
**mise en page**  
*Nathalie Rey-Cardonier*

**Contact :**  
Association de parents  
**insieme**  
Valais Romand  
Av. Pratifori 10  
1950 Sion

CCP : 19-3753-0

Tél. 027 322 07 87

Fax 027 322 07 86

[insieme-vs.ch](http://insieme-vs.ch)



## Sommaire

Edito	p.	2
Darbella Christophe	p.	4
Di Marco Magali	p.	6
Favre Frédéric	p.	8
Gaudin Serge	p.	10
Reynard Mathias	p.	12
Ruppen Franz	p.	14
Schmidt Roberto	p.	16
Wolf Brigitte	p.	18
Informations	p.	20

**insieme** Valais Romand  
anciennement « A.P.H.M »

Av. Pratifori 10 – 1950 Sion

Tél. : 027 322 07 87

[www.insieme-vs.ch](http://www.insieme-vs.ch)

19-3753-0

IBAN CH20 0900 0000 1900 3753 0

Membre de la  
Fédération Suisse des associations de parents  
de personnes  
mentalement handicapées  
insieme – 3001 Berne – 031 305 13 13  
[www.insieme.ch](http://www.insieme.ch)

Avec le soutien de la



**Couverture :**  
**Matéo lors de la journée cirque 2019**

Photo

© Julio Lopez

## **Edito**



*Nathalie Rey-  
Cordonier  
Présidente*

En ce début d'année 2021, le vaccin est arrivé et une lueur d'espoir se dessine afin de retrouver un équilibre pour nos familles.

Avec la reprise du travail en institution, le rythme est appréciable et nous devons remercier tout le personnel qui s'occupe de nos enfants pour la mise en place des structures spécialisées avec les mesures sanitaires imposées.

Côté loisirs, nous n'avons toujours pas repris l'organisation de nos séjours de vacances. Avec les mesures sanitaires du Conseil fédéral et une limite à 5 adultes, il est très compliqué de reprendre nos activités. Cependant, nous collaborons avec les services de l'Etat du Valais afin d'obtenir une autorisation pour proposer tout prochainement des séjours pour les enfants de moins de 16 ans regroupant au maximum 5 adultes. Reste à régulariser comme dans toutes les tranches de la population, la règle du port du masque.

Les milieux du handicap ont communiqué que les personnes handicapées peuvent obtenir un certificat médical pour ne pas porter le masque. Nous sommes conscients que toutes ces personnes n'ont pas la capacité à le porter mais en tant que parents on doit se demander comment protéger nos enfants ou adultes et leur entourage de ce virus.

Avec un certificat médical la personne handicapée ne porte jamais le masque, existe-t-il un risque de propagation en transports publics, dans les magasins ou ailleurs ? Le débat est ouvert et la réponse à cette question est délicate, car le fossé entre un certificat médical qui autorise le non-port

du masque et la solution extrême à savoir de le porter toute la journée est profond !

Quoi qu'il en soit, il nous faudra trouver un juste milieu et le faire entendre aux autorités sanitaires. Cependant, les décisions prises devraient être appliquées de manière uniforme par tous les acteurs au risque que l'enfant en perde son latin avec ou sans masque.

Pour conclure, l'expérience rapportée par les parents nous révèle un point surprenant : avec le masque les regards insistants et gênants sur nos enfants disparaissent car la différence s'estompe. Une maman me disait apprécier d'aller faire ses courses avec son fils autiste sans se faire remarquer. Génial, non.

Vous trouverez dans ce numéro les réponses à un questionnaire que nous avons adressé à tous les candidats au Conseil d'Etat des prochaines élections cantonales. A vous d'apprécier leur jugement et leur attitude face à diverses problématiques relatives au handicap.

A tous et toute bonne lecture

Nathalie-Célestine Rey-Cordonier

<https://www.vs.ch/web/constituante/consultation>



**Constituante** : chaque individu peut prendre part à la consultation jusqu'au **14 mars 2021**

## **DARBELLAY Christophe**



*En juin 2020, par un vote sur l'agrandissement de la Castalie, le Grand Conseil a décidé de concentrer les places supplémentaires dédiées au handicap mental lourd sur le site de Monthey. Dès l'âge de 18 ans, les jeunes du Valais central seront donc obligés, en raison de la distance, de quitter leur domicile et de vivre en internat, ce qui est contraire à la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées (choix du lieu de résidence). Lors d'une prochaine planification, serez-vous favorable à une consultation des milieux concernés ?*

Le projet de la Castalie dépasse les 80 millions de francs. C'est un projet majeur du Canton en faveur des personnes en situation de handicap. Je regrette que le Département de la santé et des affaires sociales ne soit pas plus proche des milieux concernés. Il est évident que je défendrai une consultation lors de la prochaine planification.

*Un Madame ou Monsieur Egalité pour les personnes en situation de handicap sera nommé prochainement en Valais. Cette personne sera rattachée au Service de l'action sociale, qui coordonne les institutions, ce qui pose un problème d'indépendance. En cas de réel conflit avec une institution, pourrait-elle dénoncer sa hiérarchie ?*

La nouvelle Loi acceptée par le Conseil d'Etat contient des avancées majeures en matière de non discrimination et de défense des intérêts de la personne en situation de handicap. J'ai pris connaissance de la problématique de l'indépendance. Je peux la comprendre. J'espère que le Grand Conseil sera sensible à cet argument et renforce l'indépendance de cette fonction.

*Une nouvelle organisation des APEA sera mise en place prochainement. La reconnaissance officielle du travail à moindre coût fourni par les parents est primordiale pour l'intérêt des personnes en situation de handicap mental. Etes-vous favorable à la simplification de la tenue des comptes pour les parents, afin de ne pas les décourager et ainsi éviter des coûts supplémentaires à l'Etat en engageant des curateurs professionnels ?*

Je ne connais pas ce problème dans le moindre détail mais je peux bien imaginer que des simplifications administratives sont toujours souhaitables. Cette problématique étant traitée par le Département de la sécurité et des institutions, j'y serai attentif. Vous pourrez compter sur moi.

*Au quotidien de votre mandat et de votre vie professionnelle ou privée, quel regard portez-vous sur le handicap ?*

Ancien Président de l'AVIP qui regroupe les 27 institutions valaisannes en faveur des personnes en situation de handicap, des jeunes fragilisés, de personnes en situation de précarité ou d'addictions, je suis très sensibilisé à cette problématique. Ministre en charge de la jeunesse, je m'occupe entre autres d'enseignement spécialisé, j'ai signé une nouvelle convention avec les sourds et je m'engage pour une école inclusive.



*Un grand MERCI à M. Christophe Darbellay d'avoir pris le temps de répondre à nos questions.*

*Plein succès pour ces élections cantonales !*

## DI MARCO MAGALI



*En juin 2020, par un vote sur l'agrandissement de la Castalie, le Grand Conseil a décidé de concentrer les places supplémentaires dédiées au handicap mental lourd sur le site de Monthey. Dès l'âge de 18 ans, les jeunes du Valais central seront donc obligés, en raison de la distance, de quitter leur domicile et de vivre en internat, ce qui est contraire à la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées (choix du lieu de résidence). Lors d'une prochaine planification, serez-vous favorable à une consultation des milieux concernés ?*

Je peux imaginer que les déplacements puissent être lourds pour des personnes en situation de handicap lourd. Par contre sont-ils obligés de dormir sur place? Je pense que cette décision a été prise dans le but de renforcer les compétences sur un même site. Mais il est évident que les milieux concernés devraient être consultés pour une pesée des intérêts équilibrée.

*Un Madame ou Monsieur Egalité pour les personnes en situation de handicap sera nommé prochainement en Valais. Cette personne sera rattachée au Service de l'action sociale, qui coordonne les institutions, ce qui pose un problème d'indépendance. En cas de réel conflit avec une institution, pourrait-elle dénoncer sa hiérarchie ?*

Cette question me surprend. C'est plutôt une bonne nouvelle qu'un tel poste ait pu être obtenu. Il me semble que cette personne aura un impact positif dans les milieux du handicap. Je ne connais pas son cahier des charges ni son rayon d'action. Mais il me semble qu'il faut la laisser travailler en lui faisant confiance.

*Une nouvelle organisation des APEA sera mise en place prochainement. La reconnaissance officielle du travail à moindre coût fourni par les parents est primordiale pour l'intérêt des personnes en situation de handicap mental. Etes-vous favorable à la simplification de la tenue des comptes pour les parents, afin de ne pas les décourager et ainsi éviter des coûts supplémentaires à l'Etat en engageant des curateurs professionnels ?*

Je devrais me pencher plus profondément sur cette question pour y répondre en détails. A priori, je suis favorable à ce qui pourrait faciliter la vie des parents, et favorable à alléger les procédures administratives, dans tous les domaines.

*Au quotidien de votre mandat et de votre vie professionnelle ou privée, quel regard portez-vous sur le handicap ?*



Comme toutes les personnes qui, comme moi ont la chance d'être en bonne santé, on imagine le handicap comme quelque chose de difficile. Mais un jour, un ami qui a perdu la vue vers la fin de son adolescence m'a dit: "Perdre la vue m'a ouvert les yeux". Aujourd'hui, il a une activité d'indépendant, une entreprise et court des marathons. Le handicap, c'est une épreuve de la vie qui peut parfois donner des ailes.

*Un grand MERCI à Mme Magali Di Marco d'avoir pris le temps de répondre à nos questions.*

*Plein succès pour ces élections cantonales !*

## FAVRE FREDERIC



*En juin 2020, par un vote sur l'agrandissement de la Castalie, le Grand Conseil a décidé de concentrer les places supplémentaires dédiées au handicap mental lourd sur le site de Monthey. Dès l'âge de 18 ans, les jeunes du Valais central seront donc obligés, en raison de la distance, de quitter leur domicile et de vivre en internat, ce qui est contraire à la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées (choix du lieu de résidence). Lors d'une prochaine planification, serez-vous favorable à une consultation des milieux concernés ?*

Il est important que les planifications se fassent en concertation avec les partenaires, comme cela a été le cas pour la réforme des APEA (communiqué de presse de INSIEME du 25.11.2020 : Les revendications des parents de personnes handicapées mentales ont été prises en compte par le Conseil d'Etat).

*Un Madame ou Monsieur Egalité pour les personnes en situation de handicap sera nommé prochainement en Valais. Cette personne sera rattachée au Service de l'action sociale, qui coordonne les institutions, ce qui pose un problème d'indépendance. En cas de réel conflit avec une institution, pourrait-elle dénoncer sa hiérarchie ?*

Pour rappel, son rôle est notamment de conseiller les différents services de l'Etat notamment pour aller vers davantage d'inclusion et de proposer au Conseil d'Etat chaque année des mesures allant dans ce sens. Même si la plupart des institutions sont autonomes, toute personne qui a connaissance de dysfonctionnement doit en informer l'autorité compétente, au besoin le Conseil d'Etat.

*Une nouvelle organisation des APEA sera mise en place prochainement. La reconnaissance officielle du travail à moindre coût fourni par les parents est primordiale pour l'intérêt des personnes en situation de handicap mental. Etes-vous favorable à la simplification de la tenue des comptes pour les parents, afin de ne pas les décourager et ainsi éviter des coûts supplémentaires à l'Etat en engageant des curateurs professionnels ?*

Je partage le même souci que l'Association Insieme, à savoir avoir toujours à cœur la meilleure prise en charge de la personne sous mesure de protection et sauvegarder la défense de ses intérêts.

*Au quotidien de votre mandat et de votre vie professionnelle ou privée, quel regard portez-vous sur le handicap ?*



Aussi bien comme Directeur des ressources humaines que Conseiller d'Etat, j'ai toujours eu à cœur de traiter de la même manière les personnes avec ou sans handicap. L'organisation d'une cérémonie officielle pour les athlètes des Spécials olympics, au même titre que pour ceux des JO, le démontre bien. Tout comme mes passages aux championnats de ski, tennis, etc. démontrent également que je les mets à pied d'égalité.

*Un grand MERCI à M. Frédéric Favre d'avoir pris le temps de répondre à nos questions.*

*Plein succès pour ces élections cantonales !*

## SERGE GAUDIN



*En juin 2020, par un vote sur l'agrandissement de la Castalie, le Grand Conseil a décidé de concentrer les places supplémentaires dédiées au handicap mental lourd sur le site de Monthey. Dès l'âge de 18 ans, les jeunes du Valais central seront donc obligés, en raison de la distance, de quitter leur domicile et de vivre en internat, ce qui est contraire à la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées (choix du lieu de résidence). Lors d'une prochaine planification, serez-vous favorable à une consultation des milieux concernés ?*

Oui. De manière générale, je suis toujours favorable à une consultation des milieux concernés, car il est important d'apporter la meilleure solution aux personnes handicapées et à leur famille. Il est également nécessaire de définir notre système de santé valaisan comme un système intégré et performant.

*Un Madame ou Monsieur Egalité pour les personnes en situation de handicap sera nommé prochainement en Valais. Cette personne sera rattachée au Service de l'action sociale, qui coordonne les institutions, ce qui pose un problème d'indépendance. En cas de réel conflit avec une institution, pourrait-elle dénoncer sa hiérarchie ?*

Comme dans toute entité professionnelle, il est primordial que la culture de transparence et d'échange puisse avoir lieu. La hiérarchie a le devoir de conduire le service, mais également elle a le devoir d'écoute, et de gestion participative dans les décisions .

*Une nouvelle organisation des APEA sera mise en place prochainement. La reconnaissance officielle du travail à moindre coût fourni par les parents est primordiale pour l'intérêt des personnes en situation de handicap mental. Etes-vous favorable à la simplification de la tenue des comptes pour les parents, afin de ne pas les décourager et ainsi éviter des coûts supplémentaires à l'Etat en engageant des curateurs professionnels ?*

Oui, je suis favorable au principe de reconnaissance de travail à moindre coût et de la simplification des tâches administratives. La validation des acquis des parents doit également faire partie de la démarche.

*Au quotidien de votre mandat et de votre vie professionnelle ou privée, quel regard portez-vous sur le handicap ?*



Je porte un regard attentif et bienveillant aux personnes en situation de handicap. Pour les intégrer toujours plus, nous devons poursuivre la transformation vers une société plus inclusive. Nous devons leur offrir de meilleures conditions d'intégration que ce soit dans leur vie privée (accès facilités dans les commerces, conditions de mobilité adéquates), et également dans leur vie professionnelle.

*Un grand MERCI à M. Serge Gaudin d'avoir pris le temps de répondre à nos questions.*

*Plein succès pour ces élections cantonales !*

## REYNARD Mathias



*En juin 2020, par un vote sur l'agrandissement de la Cas-talie, le Grand Conseil a décidé de concentrer les places supplémentaires dédiées au handicap mental lourd sur le site de Monthey. Dès l'âge de 18 ans, les jeunes du Valais central seront donc obligés, en raison de la distance, de quitter leur domicile et de vivre en internat, ce qui est contraire à la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées (choix du lieu de résidence). Lors d'une prochaine planification, serez-vous favorable à une consultation des milieux concernés ?*

La prise en charge des Valaisannes et Valaisans en situation de handicap doit faire l'objet d'une stratégie globale qu'il est nécessaire d'actualiser régulièrement, dans le respect de la Convention de l'ONU. Ces planifications doivent être discutées entre tous les acteurs du secteur. Je suis donc évidemment favorable à une consultation des milieux concernés, la plus large possible.

*Un Madame ou Monsieur Egalité pour les personnes en situation de handicap sera nommé prochainement en Valais. Cette personne sera rattachée au Service de l'action sociale, qui coordonne les institutions, ce qui pose un problème d'indépendance. En cas de réel conflit avec une institution, pourrait-elle dénoncer sa hiérarchie ?*

La révision de la loi sur l'intégration des personnes en situation de handicap va globalement dans le bon sens. Comme inscrit dans mon programme, je suis favorable à un renforcement de cette loi (accès à la justice facilité, meilleure inclusion, consultation des associations...) et à la création de ce poste de M. ou Mme Egalité. Il est essentiel que cette personne ait une réelle indépendance.

*Une nouvelle organisation des APEA sera mise en place prochainement. La reconnaissance officielle du travail à moindre coût fourni par les parents est primordiale pour l'intérêt des personnes en situation de handicap mental. Etes-vous favorable à la simplification de la tenue des comptes pour les parents, afin de ne pas les décourager et ainsi éviter des coûts supplémentaires à l'Etat en engageant des curateurs professionnels ?*

La question des compétences attendues d'un curateur ou d'une curatrice dépend de la situation réelle de la personne au bénéfice de la mesure. Dans la majorité des cas liés à des personnes en situation de handicap, les parents sont nommés curateurs et s'occupent d'ailleurs très bien de leurs enfants. Une simplification dans le respect des normes fédérales et cantonales est possible.

*Au quotidien de votre mandat et de votre vie professionnelle ou privée, quel regard portez-vous sur le handicap ?*

Je défends une société qui place l'humain avant tout, où chacun-e peut trouver sa place et où la solidarité guide nos décisions. Une politique d'inclusion et d'égalité des chances est au cœur de mon engagement. Je me suis notamment battu avec succès à Berne en faveur d'une amélioration de l'accès aux transports publics pour les personnes en situation de handicap, ainsi que pour lutter contre les discriminations.

*Un grand MERCI à M. Mathias Reynard d'avoir pris le temps de répondre à nos questions.*

*Plein succès pour ces élections cantonales !*



## RUPPEN FRANK



*En juin 2020, par un vote sur l'agrandissement de la Castalie, le Grand Conseil a décidé de concentrer les places supplémentaires dédiées au handicap mental lourd sur le site de Monthey. Dès l'âge de 18 ans, les jeunes du Valais central seront donc obligés, en raison de la distance, de quitter leur domicile et de vivre en internat, ce qui est contraire à la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées (choix du lieu de résidence). Lors d'une prochaine planification, serez-vous favorable à une consultation des milieux concernés ?*

C'est une évidence de les consulter. L'UDC, lors du traitement de ce crédit avait émis des doutes sur le fait de construire des unités d'accueil temporaire à Monthey alors que 60% des utilisateurs proviennent du Valais central. La proximité des prestations est importante pour favoriser le maintien des personnes handicapées à domicile ou leur donner la possibilité de vivre proche de leur famille.

*Un Madame ou Monsieur Egalité pour les personnes en situation de handicap sera nommé prochainement en Valais. Cette personne sera rattachée au Service de l'action sociale, qui coordonne les institutions, ce qui pose un problème d'indépendance. En cas de réel conflit avec une institution, pourrait-elle dénoncer sa hiérarchie ?*

L'instauration au sein de l'État de délégués spécialisés a permis de mieux coordonner les actions auprès des services étatiques, des communes ou des privés et ainsi de favoriser des prestations de qualité. Il en serait de même dans le domaine souvent méconnu du handicap. En cas de non-respect d'une loi, les employés d'État se doivent d'en infor-

mer leur hiérarchie, voire de la dénoncer cas échéant.

*Une nouvelle organisation des APEA sera mise en place prochainement. La reconnaissance officielle du travail à moindre coût fourni par les parents est primordiale pour l'intérêt des personnes en situation de handicap mental. Etes-vous favorable à la simplification de la tenue des comptes pour les parents, afin de ne pas les décourager et ainsi éviter des coûts supplémentaires à l'Etat en engageant des curateurs professionnels ?*

Oui. Il est évident qu'il faut faire confiance aux parents pour l'éducation des enfants en situation de handicap et leur faciliter la vie quotidienne en réduisant les aspects administratifs au minimum. Les soins apportés aux enfants sont déjà assez contraignants. Dès lors, il est nécessaire de soutenir au mieux les familles.

*Au quotidien de votre mandat et de votre vie professionnelle ou privée, quel regard portez-vous sur le handicap ?*

Ayant eu moi-même des problèmes de santé assez graves, j'ai appris à rester humble devant la vie et à l'apprécier. J'ai beaucoup d'admiration pour les familles avec un enfant en situation de handicap, car cela représente un engagement constant sur de nombreuses années. À Berne, j'ai pu soutenir l'augmentation de la contribution d'assistance de l'AI qui favorise l'inclusion des personnes handicapées dans leur milieu ordinaire



*Un grand MERCI à M. Franz Ruppen d'avoir pris le temps de répondre à nos questions.*

*Plein succès pour ces élections cantonales !*

## SCHMIDT ROBERTO



*En juin 2020, par un vote sur l'agrandissement de la Castalie, le Grand Conseil a décidé de concentrer les places supplémentaires dédiées au handicap mental lourd sur le site de Monthey. Dès l'âge de 18 ans, les jeunes du Valais central seront donc obligés, en raison de la distance, de quitter leur domicile et de vivre en internat, ce qui est contraire à la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées (choix du lieu de résidence). Lors d'une prochaine planification, serez-vous favorable à une consultation des milieux concernés ?*

Lors de l'élaboration d'une loi, une consultation des milieux concernés est toujours opportune. Mais nous devons aussi reconnaître que le site de la Castalie possède des compétences reconnues loin à la ronde dans le domaine du handicap mental lourd. L'accompagnement octroyé par le personnel est adapté à chaque patient.

*Un Madame ou Monsieur Egalité pour les personnes en situation de handicap sera nommé prochainement en Valais. Cette personne sera rattachée au Service de l'action sociale, qui coordonne les institutions, ce qui pose un problème d'indépendance. En cas de réel conflit avec une institution, pourrait-elle dénoncer sa hiérarchie ?*

Oui. Il s'agit ici d'un rattachement purement administratif. Cette personne aura une liberté d'action. Nous avons ce système dans d'autres départements et ce fonctionnement ne pose pas de problème. Je pense notamment au Bureau de soutien et de gestion des conflits, rattaché au Service des ressources humaines, sans qu'aucun problème ne soit à signaler.

## WOLF BRIGITTE



*« Merci bien pour votre demande. Je suis désolée de vous informer que je ne peux pas répondre aux questions très spécifiques . Comme je ne fais pas partie du Grand Conseil, je n'ai pas vu les discussions et les débats. Donc j'ai montré les questions aux députés des Verts, mais je ne connais pas assez le sujet pour donner une réponse sérieuse. Et je ne veux pas non plus donner des réponses de quelqu'un d'autre.*

*Néanmoins je peux vous assurer que le bien-être des personnes handicapées est très important pour moi. Je soutiens pleinement les principes suivants des Verts Suisse » :*

- Pour la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, les personnes en situation de handicap ont les mêmes droits et libertés fondamentales inaliénables que les personnes sans handicap.

- En ratifiant la convention, les Etats parties s'engagent à promouvoir une société inclusive. La Convention est entrée en vigueur en 2014 en Suisse
- Il n'en reste pas moins que les personnes en situation de handicap rencontrent de nombreux obstacles dans leur vie courante (barrières architecturales, discriminations dans le monde du travail, pas de compensation des désavantages lors de la formation, etc.).
- Les VERTS s'engagent pour que la Confédération prenne des mesures systématiques sous la forme d'un plan d'action, afin d'éliminer ces obstacles.

*Un grand MERCI à Mme Brigitte Wolf  
Pour ses remarques !  
Plein succès pour ces élections cantonales !*

Le lancement de la campagne de vaccination en Suisse a soulevé de nombreuses questions et incertitudes. Surtout pour les personnes ayant une déficience cognitive et leurs proches. insieme Suisse propose désormais une page d'information sur ce sujet.



Puis-je obtenir une vaccination prioritaire? Suis-je une personne vulnérable? Je suis un proche aidant d'une personne particulièrement vulnérable, quand puis-je me faire vacciner? Telles sont quelques-unes des questions qui se posent au début de la campagne de vaccination. insieme Suisse a rassemblé sur son site Web les informations les plus importantes sur les groupes à risque et les vaccinations, ainsi que des liens vers des informations utiles. Cette page est mise à jour régulièrement.

### **Échange avec le gouvernement fédéral**

insieme Suisse a eu l'occasion de s'entretenir avec des représentants de l'Office fédéral de la santé publique (BAG) et du Bureau fédéral pour l'égalité des chances pour les personnes handicapées (EBGB) sur le défi lors de Corona. Au cours de cet échange, insieme a particulièrement souligné que les personnes ayant une déficience intellectuelle peuvent être un groupe à risque. Elle a demandé que les médecins traitants en soient informés. insieme Suisse attire également l'attention sur la situation des enfants particulièrement vulnérables et suggère que la page d'information de l'OFSP soit élargie pour inclure le sujet de la vaccination dans un langage simple.



### **Curateurs, parents, APEA, médecins ..**

Qui décide si une personne incapable de discernement se fait vacciner. ? COMPA, la conférence en matière de protection des mineurs et des adultes a publié des recommandations en ce qui concerne les personnes qui peuvent décider d'administrer un vaccin aux personnes incapables de discernement. Site : [Kokes.ch](http://Kokes.ch)

## En 2020 insieme c'est...

- ▶ Près de 300 familles de parents de personnes avec une déficience intellectuelle
- ⇒ L'organisation de séjours pour les enfants de nos familles. Malgré la suspension en mars et en octobre de nos séjours, nous avons pu organiser
  - 4 camps d'été de 2 semaines
  - 2 mini camps de 4 jours
  - 2 mini camps de 3 jours
  - 9 week-ends de 2 jours
- ⇒ Une revue trimestrielle (Main dans la main) à 1300 exemplaires
- ⇒ Des représentations, deux représentants du comité au Conseil de Fondation de la FOVAHM (FONDation VALaisanne en faveur des personnes Handicapées Mentales) [www.fovahm.ch](http://www.fovahm.ch). Une représentante au Conseil de Fondation Louise-Anne Morand
- ⇒ Un bureau centre de Sion, un accompagnement des familles



### L'équipe insieme du Valais romand—2021

De gauche à droite : Danielle Torrent, (membre du comité), Elisabete Amherd, (coordinatrice et responsable des animations), Dimitri Tacchini, (membre du comité), Corine Roduit-Jordan, (membre du comité), Olivier Buchard, (co vice-Président), Cristina Grognez-Cracco, (co vice-Présidente), et Nathalie Rey-Cordonier (Présidente)

**JAB  
1950 Sion 1**

**LA POSTE** 



**Prêt hypothécaire BCVs,  
les meilleurs plans  
pour bâtir votre avenir**



**Banque Cantonale  
du Valais**  
[www.bcvv.ch](http://www.bcvv.ch)

La confiance rapproche